

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le onze (11) novembre 2025 à la salle du conseil située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers : Audrey Lussier, Alexandre St-Martin, Simon Valcourt, François Landry, Marjolaine Berthiaume, Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures 3 minutes (20h03), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

25-11-211

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 1er octobre 2025;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes payés et à payer – Bordereau # 2025-10-25.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Attribution des responsabilités au sein du conseil;
 - 5.3 Fermeture de la Mairie - Vacances des Fêtes;
 - 5.4 Formation ADMQ – Directrice générale adjointe – Autorisation;
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
 - 6.1 Décompte progressif #1– Eurovia Québec Construction inc. – Travaux de réfection – rang Bourgchemin Ouest;
 - 6.2 Offre de service d'ingénierie - Réfection du rang Bourgchemin Est, (PIRRL) – MRC des Maskoutains – Mandat;
 - 6.3 Travaux de prolongement de l'exutoire pluvial – rue Notre-Dame – Excavation Sylvain Plante – Entériner le mandat.
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Offre de service 2026 - Gestim – Mandat;
 - 7.2 Demande #DM-2025-12 – marges de recul avant et latérale – 430 rue Saint-Jacques;
 - 7.3 Demande PPCMOI-2025-13 – insertion d'une résidence en milieu agricole – lot 2 707 570 rang Bourgchemin Est.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Demande d'appui de la municipalité de Saint-Jude – Régie aqueduc richelieu centre – Demande de procéder à une inspection de son réseau;
 - 8.2 Demande d'appui de la ville de Saint-Pie – Entretien des cours d'eau – Demande à la MRC des Maskoutains;
 - 8.3 Traverse de routes municipales – Saison 2025-2026 - Club de motoneige Asan inc.;
 - 8.4 Droit de passage pour la saison de Quad 2025-2026 – Club 3&4 roues comté de Johnson inc.;
 - 8.5 Demande appui financier Comité de revitalisation de la rivière Chibouet;
 - 8.6 Demande du syndicat des travailleurs et travailleuses de Postes Canada - Examen du mandat de Postes Canada;
 - 8.7 Demande d'appui financier – Brunch 2025 – Fabrique de Saint-Hugues.
- 9. RÉGIE INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE :**
 - 9.1 Aucun point
- 10. IMMEUBLES :**
 - 10.1 Aucun point

11 novembre 2025

- 11. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS**
 - 11.1 Aucun point
- 12. VARIA :**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert :

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25-11-212

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

25-11-213

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2025-10-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2025-11-25 des comptes payés et à payer au montant de 406 784,37 \$ pour le mois d'octobre 2025, ainsi que les salaires versés pour le mois de septembre 2025 au montant de 30 433,73 \$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 437 218,10 \$.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR – DÉPÔT

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2025.

25-11-214

5.2 ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS AU SEIN DU CONSEIL

Considérant qu'à la suite des élections du 2 novembre 2025, il y a lieu d'attribuer certaines responsabilités à chacun des membres au sein du conseil ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'attribuer certaines responsabilités aux membres du conseil selon la répartition suivante :

Comité	Responsable	Substitut
Gestion des déchets	Simon	François
Loisirs	Alexandre et Marjolaine	
Politique de la famille	Marjolaine	
Parcs – Voirie – Déneigement	Alexandre et Marjolaine	
Bibliothèque	François et Marjolaine	

11 novembre 2025

Sécurité civile et régie incendies	Audrey et Richard T.	Simon
Comité consultatif urbanisme	Richard T.	François
Transport adapté	Simon	
Police de proximité	Audrey	
Biens meubles et immeubles	Alexandre et Simon	
Ressources humaines et administration	Marjolaine et Audrey	

Le maire est d'office représentant de tous les comités ci-dessus ainsi que de tout autre comité ou organisme dont la responsabilité n'aurait pas été spécifiquement attribuée.

ADOPTÉE

25-11-215

5.3 FERMETURE DE LA MAIRIE – VACANCES DES FÊTES

À l'occasion de la période des Fêtes, il est proposé par Alexandre St-Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fermeture de la Mairie du jeudi 18 décembre 2025 à 16h00, jusqu'au lundi 5 janvier 2026, 8h00.

ADOPTÉE

25-11-216

5.4 FORMATION ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour une série de formations;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice générale adjointe de participer à deux des formations proposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale adjointe à participer à deux de ces formations.

ADOPTÉE

6. VOIRIE – AQUEDUC -ÉGOUT

25-11-217

6.1 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1– EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION – RANG BOURGHEMIN OUEST

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif #1 préparé par Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains en regard de la réalisation des travaux de réfection du rang Bourgchemin ouest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement du décompte #1, à l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. pour un de montant de 895 708,98 \$, incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 10 % prévue au contrat.

ADOPTÉE

25-11-218

6.2 OFFRE DE SERVICE D'INGÉNIERIE - RÉFECTION DU RANG BOURGHEMIN EST, (PIRRL) – MRC DES MASKOUTAINS – MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue, en date du 6 octobre 2025, du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, relative aux travaux de réfection du rang Bourgchemin est, (PIRRL);

11 novembre 2025

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RETENIR les services de la MRC des Maskoutains afin d'effectuer les travaux d'arpentage, d'étude préliminaire, d'estimations, des plans et devis, du processus d'appel d'offres, du suivi et de la surveillance des travaux, de la coordination avec le laboratoire ainsi que des décomptes et des réceptions provisoires.

ADOPTÉE

25-11-219

6.3 TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'EXUTOIRE PLUVIAL – RUE NOTRE-DAME – EXCAVATION SYLVAIN PLANTE – ENTÉRINER LE MANDAT

CONSIDÉRANT l'estimation approximative des travaux de prolongement de l'exutoire pluvial sur la rue Notre-Dame reçue par la firme Excavation Sylvain Plante, au montant de 35 000 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER le mandat confié à la firme Excavation Sylvain Plante, pour les travaux de prolongement de l'exutoire pluvial sur la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE

7. URBANISME

25-11-220

7.1 OFFRE DE SERVICE 2026 - GESTIM – MANDAT

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 24 octobre 2025 de la firme Gestim inc. pour le service d'inspection municipale pour 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE CONFIER les services d'inspection municipale à la firme Gestim pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-11-221

7.2 DEMANDE #DM-2025-12 – MARGES DE REcul AVANT ET LATÉRALE – 430 RUE SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT que la résidence a récemment été mise en vente;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation a été produit par Richard Dion, arpenteur-géomètre (dossier #RD7434, minute 14 010);

CONSIDÉRANT que selon ce même certificat de localisation, la marge de recul avant est de 3,74 mètres et la marge de recul latérale droite est de 1,70 mètre;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a été construit en 1963 et qu'il n'a pas été agrandi depuis;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant minimale requise par la grille des usages 103-P présente à l'annexe A du règlement de zonage no. 269-06 est de 4 mètres;

CONSIDÉRANT que la marge de recul latérale minimale requise par la grille des usages 103-P présente à l'annexe A du règlement de zonage no. 269-06 est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une dérogation mineure de 0,26 mètre de moins que le minimum requis pour la marge de recul avant et de 0,30 mètre de moins que le minimum requis pour la marge de recul latérale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la présente demande #DM-2025-12 relativement aux marges de recul avant et latérale de la résidence sise au 430, rue Saint-Jacques, lot 2 707 607.

11 novembre 2025

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure #DM-2025-12 tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

25-11-222

7.3 DEMANDE PPCMOI-2025-13 – INSERTION D'UNE RÉSIDENCE EN MILIEU AGRICOLE – LOT 2 707 570 RANG BOURGHEMIN EST

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaitent construire une résidence unifamiliale sur le lot 2 707 570;

CONSIDÉRANT que le lot 2 707 570 était subdivisé, vacant et adjacent à une rue publique à la date du 29 mars 2010;

CONSIDÉRANT que le lot 2 707 570 est desservi par le réseau d'aqueduc et qu'il est situé dans l'affectation agricole dynamique A1 ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur les PPCMOI no. 300-10 permet de traiter ce type de demande;

CONSIDÉRANT que le lot n'a pas la profondeur minimale requise pour un lot situé à moins de 300 mètres d'un lac;

CONSIDÉRANT que le lot semble toutefois bénéficier de droits acquis par rapport aux normes de lotissement;

CONSIDÉRANT que la nouvelle résidence serait réputée inexistante aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, peu importe si la résidence a été construite avant l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que tous les autres critères applicables sont respectés par le projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande #PPCMOI-2025-13 afin qu'une demande d'autorisation puisse être déposée à la CPTAQ relativement à l'insertion d'une résidence unifamiliale isolée en milieu agricole sur le lot 2 707 570, rang Bourgchemin Est à Saint-Hugues.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande #PPCMOI-2025-13 tel que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

8. REQUÊTES DIVERSES

25-11-223

8.1 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – DEMANDE DE PROCÉDER À UNE INSPECTION DE SON RÉSEAU

CONSIDÉRANT que le réseau d'aqueduc de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre dessert plusieurs municipalités participantes, dont la nôtre;

CONSIDÉRANT que les infrastructures de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre sont en service depuis plus de 40 ans et qu'une vérification de leur état est nécessaire afin d'assurer leur fiabilité et leur conformité aux normes gouvernementales en vigueur ;

CONSIDÉRANT que des pertes d'eau non détectées entraînent des coûts supplémentaires importants pour les municipalités participantes;

11 novembre 2025

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec impose des exigences strictes en matière de gestion de l'eau potable et que la prévention des pertes d'eau s'inscrit dans une démarche de gestion durable des ressources;

CONSIDÉRANT que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a la responsabilité de maintenir ses infrastructures en bon état et de prendre les mesures requises pour assurer leur efficacité et leur conformité réglementaire;

CONSIDÉRANT que la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a fait preuve de laxisme dans la gestion de ces pertes d'eau, en n'effectuant aucun suivi adéquat afin de trouver d'où provenait ces pertes d'eau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de procéder, dans les plus brefs délais, à une inspection complète de son réseau, dans le but de :

- Détecter les pertes d'eau actuelles et potentielles dans l'ensemble du réseau;
- Valider l'état général des infrastructures, dont plusieurs ont plus de 40 ans;
- Éviter des frais supplémentaires pour les municipalités participantes;
- S'assurer du respect des normes gouvernementales relatives à la gestion de l'eau potable.

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre ainsi qu'aux municipalités participantes, pour information, appui et collaboration et au ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministère des Affaires municipales et Habitation.

ADOPTÉE

25-11-224

**8.2 DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SAINT-PIE –
ENTRETIEN DES COURS D'EAU – DEMANDE À LA MRC DES
MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT que, selon l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales, les municipalités régionales de comté ont compétence à l'égard des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a fait plusieurs demandes d'entretien des cours d'eau sur son territoire à la MRC des Maskoutains au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que peu de demandes d'entretien de cours d'eau ont été traitées jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas entretenir les cours d'eau peut entraîner des pertes agricoles importantes;

CONSIDÉRANT que les délais entre la saisie d'une demande par un citoyen et l'intervention terrain pour l'entretien des cours d'eau sont de plus en plus longs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hugues dénonce les délais trop longs pour obtenir l'autorisation de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau;

QUE la municipalité de Saint-Hugues demande à la MRC des Maskoutains de trouver des solutions afin d'accélérer le processus;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

25-11-225

8.3 TRAVERSE DE ROUTES MUNICIPALES – SAISON 2025-2026 - CLUB DE MOTONEIGE ASAN INC.

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Asan inc. pour l'installation de la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneige pour la saison d'hiver 2025-2026 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'installation de la signalisation nécessaire pour les traverses suivantes :

- Bourgchemin Est et Ouest
- 3^{ième} rang

Et de transmettre un avis de conformité au Club de motoneige Asan.

ADOPTÉE

25-11-226

8.4 DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON DE QUAD 2025-2026 – CLUB 3&4 ROUES COMTÉ DE JOHNSON INC.

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage reçue du Club 3&4 roues comté Johnson inc. en date du 1er octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le tracé déposé à la municipalité par le Club 3&4 roues est conforme au règlement 321-14;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le passage, pour la saison de Quad 2025-2026 au Club 3&4 roues comté de Johnson inc.

ADOPTÉE

25-11-227

8.5 DEMANDE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE POSTES CANADA - EXAMEN DU MANDAT DE POSTES CANADA

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.¹

CONSIDÉRANT QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

CONSIDÉRANT QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hugues écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QUE la municipalité de Saint-Hugues inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QUE la municipalité de Saint-Hugues soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

ET QUE la municipalité de Saint-Hugues transmette cette résolution au ministre responsable de Postes Canada Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6 ainsi qu'au député fédéral de Saint-Hyacinthe :

AINSI qu'une copie aux personnes suivantes :

Jan Simpson, présidente nationale, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Rebecca Bligh, présidente, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3.

ADOPTÉE

25-11-228

8.6 DEMANDE D'APPUI FINANCIER – BRUNCH 2025 – FABRIQUE DE SAINT-HUGUES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Fabrique de Saint-Hugues pour son brunch des bénévoles du 30 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que lors de ce brunch une vente aux enchères aura lieu et que tous les profits réalisés serviront aux activités de la Fabrique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'OFFRIR un montant de 175 \$ à la Fabrique de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun point

11 novembre 2025

Aucun point

10. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS

Aucun point

11. IMMEUBLES

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

25-11-229

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures vingt-neuf (20h29), il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce () jour de _____ 2025.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et greffière-trésorière